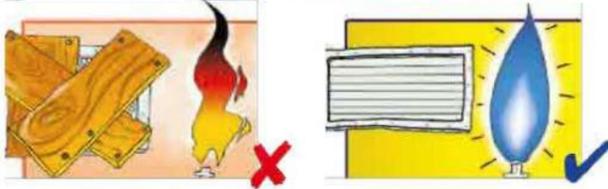


## LE MONXYDE DE CARBONE UN GAZ INCOLORE, INODORE, MAIS MORTEL !

### Les 6 conseils pratiques pour vivre en sécurité

1 - Ne bouchez jamais les dispositifs d'aération, laissez l'air circuler chez vous



Quel que soit le combustible (gaz, fuel, bois, charbon, etc), pour qu'une flamme brûle sans produire de gaz dangereux (monoxyde de carbone), il faut impérativement de l'air. Une grille d'aération est indispensable pour laisser entrer l'air neuf. Si l'appareil est prévu pour fonctionner sans conduit d'évacuation, une grille d'aération haute est nécessaire pour assurer l'évacuation des gaz brûlés.

2 - Faites entretenir vos appareils à combustion chaque année par un professionnel



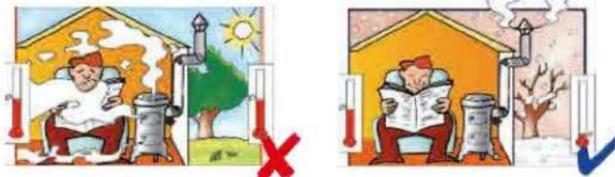
Tous les appareils à combustion vous permettant de cuisiner (four à gaz...), de chauffer votre habitation (chaudière...) ou votre eau (chauffe-eau à gaz...) demandent une mise au point et un entretien réguliers effectués par un professionnel. Pour que vos appareils fonctionnent en toute sécurité, sans produire de gaz dangereux pour votre santé, une vérification par un professionnel chauffagiste est obligatoire une fois par an.

3 - Faites ramoner chaque année vos conduits d'évacuation des gaz brûlés



Il est nécessaire de faire ramoner chaque année vos conduits d'évacuation des gaz brûlés, tout comme votre cheminée. Si ces conduits sont bouchés ou en mauvais état, les gaz brûlés, dangereux pour votre santé, se concentrent dans votre habitation.

4 - N'allumez votre poêle ou votre cheminée que quand il fait froid



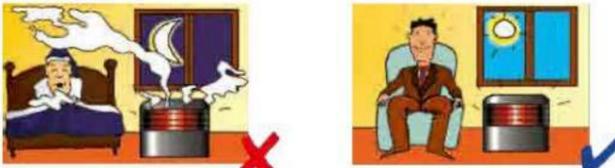
Même si votre poêle ou votre cheminée est raccordé à un conduit d'évacuation, il peut présenter un danger. En effet, il faut une différence importante de température entre l'intérieur et l'extérieur de votre habitation, pour que les gaz brûlés s'évacuent correctement.

5 - Utilisez vos appareils conformément à la notice du fabricant



N'utilisez les petits chauffe-eau sans évacuation extérieure de fumées que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum). Ceux-ci doivent être munis de sécurités avec contrôle d'atmosphère. Ils doivent être installés dans une pièce suffisamment grande et aérée. Ils sont interdits dans une salle de bains ou une douche, une chambre ou une salle de séjour. N'utilisez pas le four de votre gazinière porte ouverte comme moyen de chauffage. Ne vous chauffez jamais avec un panneau radiant à gaz ou un brasero prévu pour un usage extérieur.

6 - Utilisez ces appareils uniquement pendant de courtes durées



N'utilisez pas en continu les appareils d'appoint (poêles à pétrole, à gaz ou à fuel) même munis d'un système de sécurité. Ils sont un complément de l'installation fixe de chauffage. Ils doivent être utilisés pendant de courtes durées dans des pièces correctement aérées car ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone. Ne laissez jamais un appareil de chauffage d'appoint à combustion allumé la nuit.

### INFORMATION CALENDRIER POMPIER



La crise COVID 19 se poursuit, et impacte la traditionnelle tournée des calendriers. La tournée est maintenue et respectera les règles sanitaires en vigueur. Aussi, depuis le 15 décembre, les calendriers sont déposés **directement dans votre boîte aux lettres**.

Le calendrier 2021 est accompagné d'une lettre explicative et d'une enveloppe vous permettant, si vous le souhaitez, d'envoyer un don. Vous avez également la possibilité de le déposer directement au Centre de Secours de Briançon.

Une **cagnotte participative en ligne** est proposée :

<https://cutt.ly/pompierbriancon>

**Vous pouvez effectuer votre don sécurisé en un clic, du montant que vous souhaitez.**

Pour les personnes n'ayant pas reçu leur calendrier après le 15 janvier 2021, vous pouvez vous présenter à la caserne de Briançon afin de récupérer votre calendrier et déposer votre don.

Pour les personnes habitant hors du Briançonnais et souhaitant recevoir le calendrier,



# CERVIERES

LE BULLETIN

TRIMESTRIEL - NUMERO 38 - DECEMBRE 2020

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
MAIRIE DE CERVIERES  
LE CHEF LIEU  
05100 CERVIERES

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Mairie de Cervières

05100



Téléphone 04 92 20 42 42

E-mail : [cervieres@ccbrianconnais.fr](mailto:cervieres@ccbrianconnais.fr)  
[cervieres.fr](http://cervieres.fr)

Le Maire

le Conseil Municipal,

Et les employés de la commune,  
sont heureux de vous présenter  
leurs Meilleurs Vœux  
pour cette nouvelle année 2021

### MEMO DENEIGEMENT

Quand une chute de neige est annoncée:

- Privilégier le stationnement des véhicules sur un même côté.
- Eviter le stationnement dans les rues étroites qui limitent le passage de l'engin de déneigement.
- Ne pas stationner dans les endroits gênant le passage ou le retournement.
- Un véhicule mal stationné peut compromettre un déneigement correct.
- Les toitures doivent être équipées d'un dispositif empêchant la chute de blocs de neige ou de glace sur la voie publique : arrêt neige, rende ou autre.
- Les hébergeurs doivent informer leurs vacanciers des dispositions à prendre.

Pendant et après la chute de neige :

- Quand l'engin de déneigement est passé (Communal ou Départemental) déplacer rapidement les véhicules du côté déneigé.
- Obligation d'évacuer la neige tombée des toits sur le domaine public.
- Il est strictement interdit de rejeter ou de stocker la neige provenant d'un terrain privé sur la voie publique.

**A Terre Rouge**, privilégier le stationnement sur le parking avant le pont

**Au Laus**, privilégier le stationnement avant le hameau

La commune n'est pas responsable des clôtures ne supportant pas la poussée de la neige ni des points sensibles qui n'auront pas été pré-signalés par vos soins par un jalon.

**LE DÉPARTEMENT RAPPELE QUE LES AIRES DE RETOURNEMENT DOIVENT IMPÉRATIVEMENT RESTER LIBRES DE TOUT VEHICULE**

**Pour que le déneigement de la commune se fasse dans de bonnes conditions et pour le confort de chacun, nous comptons sur votre civisme.**



## PLU - AVAP

Suite au désistement de Madame Christine VALLA comme commissaire enquêteur en charge des enquêtes relatives au PLU et à l'AVAP, un nouveau commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Marseille, Monsieur Pierre DELPRAT.

Le dossier d'enquête publique unique relative à l'élaboration du PLU et de l'AVAP est consultable en mairie jusqu'à la fin de l'enquête, le mardi 2 février 2020 à 17h00. Chacun peut consigner ses observations, suggestions et contrepropositions :

- soit sur le registre d'enquête en mairie ;
- soit en les adressant par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, le Chef-lieu CERVIÈRES ;
- soit par courrier électronique en précisant : à l'attention du commissaire enquêteur PLU/AVAP : [cervieres@ccbrianconnais.fr](mailto:cervieres@ccbrianconnais.fr) ;
- soit en rencontrant le commissaire enquêteur lors de ses permanences :

**Samedi 16 janvier de 9h00 à 12h00**

**Mardi 2 février de 14h00 à 17h00**

### RAPPEL IMPORTANT :

- Prendre RDV au préalable ;
- Une seule personne à la fois par créneau 1/2heure maximum.
- Prendre son propre stylo en cas d'observations à formuler sur le registre d'enquête.
- Port du masque obligatoire. Gel hydroalcoolique à disposition.

## DECHETS SAUVAGES

Les dépôts sauvages sont caractéristiques d'un certain état d'esprit. Une minorité de personnes considère que le civisme et le respect des autres ne les concernent pas !

Notre commune n'étant pas la seule concernée, la communauté de communes du Briançonnais a décidé de créer un poste pour un agent dédié à lutter contre ces incivilités.

A savoir : « jeter ou abandonner ses déchets dans la rue expose à une amende forfaitaire de 68 € si vous réglez dans les 45 jours, 180 € au-delà de ce délai ». A savoir également, si un véhicule est utilisé pour transporter ces déchets, l'amende peut atteindre 1 500 € et la confiscation du véhicule.



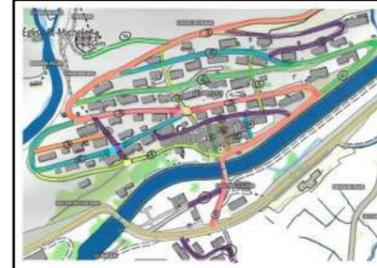
## MAISON COMMUNALE



Les propositions des entreprises des différents corps de métier, ayant répondu à la consultation du marché public, sont en cours d'analyse par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et les techniciens du Conseil Départemental.

L'objectif est de pouvoir engager les premiers travaux, désamiantage et démolition, avant l'été sachant qu'il nous faut, au préalable, trouver un compromis pour reloger pendant la durée des travaux le locataire en place.

## DENOMINATION DES RUES



Merci pour vos nombreux retours concernant la dénomination des rues du chef lieu et des hameaux du Laus et de Terre-Rouge.

Le récapitulatif de vos propositions est en cours d'étude par les membres du Conseil Municipal.

Seules les propositions ayant un caractère neutre, de préférence en lien avec l'histoire locale seront retenues puis proposées aux habitants afin de faire émerger un consensus le plus large possible.

## DOMAINE NORDIQUE

Les ventes en ligne des pass saison qui ont été décalées du 1er septembre au 15 novembre 2020 ont très bien fonctionné pour le domaine nordique de Cervières, avec une augmentation des ventes de 3% par rapport à 2019. Malgré le contexte incertain, les skieurs ont été optimistes et confiants.

Depuis le début de saison et notamment lors du 2ème confinement, la pratique du ski nordique a eu la chance d'être autorisée contrairement au ski alpin. Un enneigement insuffisant sur les domaines nordiques du Briançonnais plus bas en altitude la 1ère semaine, une population adepte du ski alpin qui a découvert toute une offre alternative dont le ski de fond, la raquette etc... ont participé à une large augmentation de fréquentation du domaine durant ces vacances de Noël, avec des recettes qui ont doublé, autant pour la partie redevances ski de fond, que pour la partie location.

Le contexte sanitaire cause de nombreuses incertitudes quant à la suite de la saison, avec des décisions prises au fur et à mesure en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Les plupart des animations sont reportées, voir annulées. A ce jour nous ne savons pas si Festi'nordic prévu à Cervières le 21 février aura lieu ou non. Concernant le programme « Traces Douces » il faudra se renseigner au préalable pour chaque rdv, afin de savoir si les activités sont maintenues et dans quelles conditions.

En attendant, nos nouveaux pisteurs, Anthony et Mathieu, vous accueillent au départ des pistes du Laus et ils devraient être rejoint par Mélanie pour les vacances de février. Sous réserve de l'évolution des mesures gouvernementales.

## RAPPELS . . .

### FRANCE SERVICES DU BRIANÇONNAIS - Accompagnement des démarches administratives en ligne

A Cervières, chaque 1er jeudi de chaque mois, un agent polyvalent de « l'Espace France Services » de Briançon assure l'accueil physique du public **sur RDV**, apporte une aide à la constitution de dossiers administratifs (cartes grises, permis de conduire etc.), à la déclaration d'impôts ou à la simulation des aides et droits sociaux (pôle Emploi, CAF, MSA etc.) ainsi qu'un accompagnement dans les démarches en ligne et l'utilisation des outils numériques.

Les rdv se font de 14h à 16h, salle du conseil municipal.



La commune de Cervières est désormais dotée d'un **site internet**, contenant de nombreux renseignements, administratifs mais aussi touristiques.

N'hésitez pas à en faire la promotion et partager le lien si vous avez un site/blog. Plus le site est consulté plus il ressortira dans les moteurs de recherches et grandira sur la « toile ». [www.cervieres.fr](http://www.cervieres.fr)



Bienvenu à  
**Maël**

Né le 21 novembre

Fils de Fanny STROU  
et Cyril WIDMER  
Habitants de Terre Rouge



## ETAT CIVIL

ELLE NOUS A QUITTÉ

Victorine FAURE-VINCENT  
Épouse DISDIER  
Le 30 novembre 2020 à l'âge de 95ans

Dépôt Légal en Sous-préfecture n° 2009-01-2  
Directeur de publication : Jean-Franck VIOUJAS  
Réalisation : L. GUILLAUD / J-F VIOUJAS.  
Impression : Mairie de Cervières



Pour faire partie de la liste de diffusion de la Mairie, et recevoir le bulletin d'informations, envoyez vos coordonnées par email : [cervieres@ccbrianconnais.fr](mailto:cervieres@ccbrianconnais.fr)